Hebdomadaire français et catholique au service du Nord-Ontario

L'AMI DU PEUPLE

"Je crains Dieu, cher Abner et n'ai point d'autre crainte" - Racine

VOL. XXIV — No. 51 Sudbury, Ont., le 23 juin, 1966 le numéro: 10 cents

Prêt de $390,806. approuvé pour les familles à revenu modique à Sudbury

OTTAWA — L'honorable John R. Nicholson, ministre fédéral qui répond au Parlement de l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement et l'honorable Stanley J. Randall, ministre provincial chargé de répondre à la Législature de l'Ontario de l'activité de l'Ontario Housing Corporation ont annoncé conjointement qu'un projet d'aménagement de 30 logements à bas loyer dans la ville de Sudbury, en Ontario, avait été approuvé.

Le prêt qui est consenti aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, est d'un montant estimatif de $390, 806; il sera remboursable en 50 ans au taux d'intérêt de 5⅞% l'an. Ce montant représente 90 p. 100 du coût de la construction. La province d'Ontario, par l'intermédiaire de l'Ontario Housing Corporation, fournira le solde de 10 p. 100.

La SCHL prendra à sa charge la moitié de toutes les pertes résultant de l'exploitation du projet, l'OHC en paiera 42½% et les 7½% qui restent seront à la charge de la municipalité de Sudbury.

L'OHC sera chargée de construire et de régir les logements qui consisteront en un ensemble de maisons en rangée dont 16 logements à trois chambres, 11 à deux chambres et trois à cinq chambres.

Programme de rénovation au N.-Belt

OTTAWA — L'honorable John R. Nicholson, ministre fédéral chargé de répondre au Parlement de l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a annoncé que le gouvernement fédéral est disposé à verser une contribution d'un montant estimatif de $2,000 aux cantons unis de Neelon et de Garson, en Ontario, afin d'aider à y préparer un programme de rénovation urbaine.

On va préparer un programme de rénovation comprenant quelque 20 acres de terrain dans la partie centrale de la collectivité minière de Garson. Ce programme fait suite à une étude effectuée en 1963, de Sudbury et des cantons unis qui a révélé l'existence d'un grand nombre de logements en décrépitude et de dangers pour la circulation à cause du mauvais agencement des rues.

La rénovation du secteur central comprendra un programme de réaménagement, de restauration et de conservation.

Ce programme sera entrepris par le Conseil de planification de Neelon et Garson sous la direction de M. John M. Dewar, urbaniste. On prévoit qu'il sera parachevé en quatre mois et coûtera environ $4,000, dont le gouvernement fédéral va payer la moitié.

En vertu des dispositions de la Loi nationale sur l'habitation, le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, peut verser une contribution égale à 50 p. 100 du coût de la préparation d'un programme de rénovation urbaine.

Institut d'éducation pour adultes à Elliot Lake

TORONTO — L'institut pour l'éducation des adultes que MM. Pearson et Roberts inaugurent le 24 juin à Elliot Lake, se distinguera dès cet été par ses méthodes révolutionnaires.

En effet, il sera une des premières maisons d'éducation publique du Canada à utiliser, pour l'apprentissage d'une langue seconde, la méthode dite "d'immersion totale". Cette méthode consiste à ne parler, lire et entendre que la langue qu'on veut acquérir, sans répit, pendant un laps de temps plus ou moins long. Cette méthode est censée produire des résultats inouïs.

C'est un groupe de professeurs de langue anglaise qui suivront ce cours de français d'une durée de six semaines. Un porte-parole de l'institut a précisé que les étudiants seront l'objet d'une étroite surveillance même durant les récréations, afin qu'ils ne succombent pas à la tentation d'utiliser la langue de W. Shakespeare.

Neuf professeurs ont été "importés" de France spécialement pour la circonstance.

"On chercherait en vain, aux Etats-Unis, une institution qui ait à sa base une ambition aussi vaste", a dit le Dr Lee Henny, du U.S. Board of Fundamental Education.

Le Dr Henny est venu au Canada pour aider à l'organisation de l'institut, qui avait d'abord été conçu pour sauver la ville d'Elliot Lake, à la fin du boom de l'uranium, en 1965. Avec la mise à pied de milliers d'ouvriers, on avait craint l'apparition d'une nouvelle ville-fantôme; mais le nouvel institut s'occupera de rééduquer les ouvriers et de les orienter vers un nouveau type d'emploi.

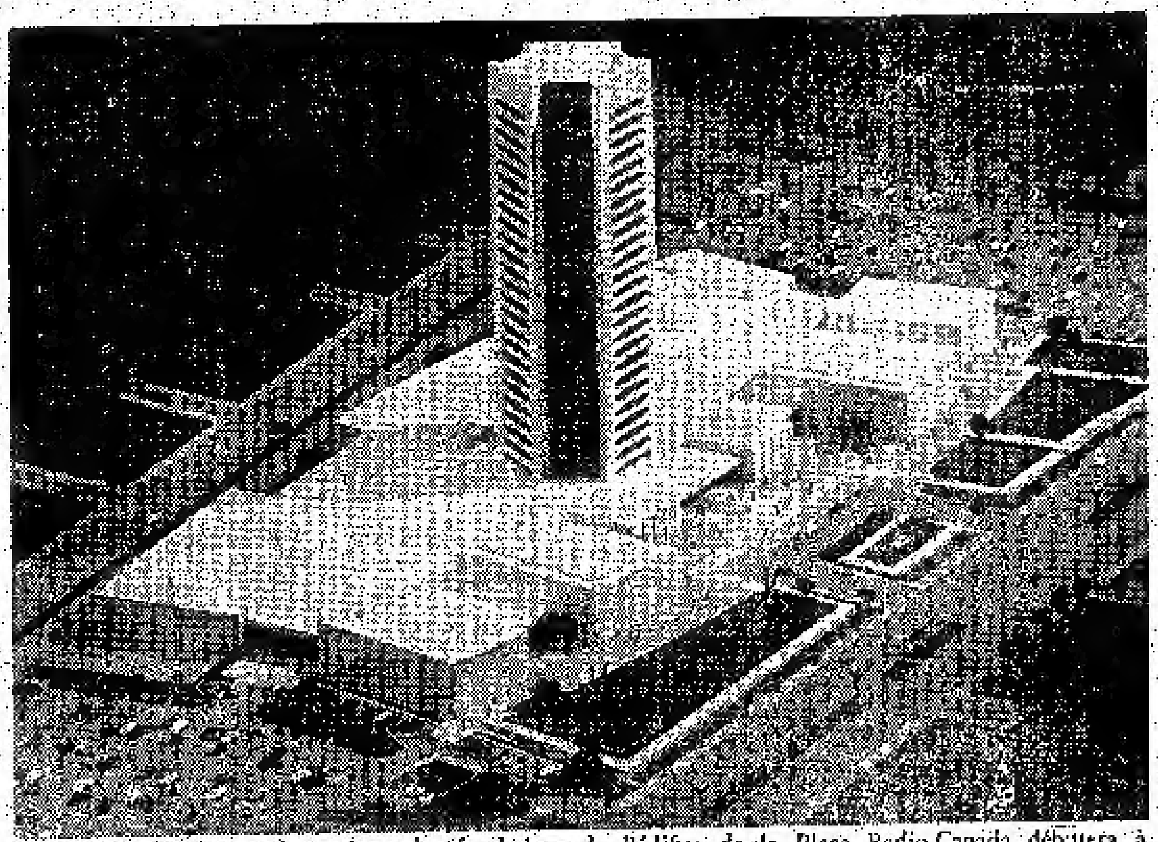

Le creusage du sol et le coulage des fondations de l'édifice de la Place Radio-Canada débutera à l'automne. Le 21 juin, le Secrétaire d'Etat et ministre responsable de Radio-Canada devant le Parlement, Mlle Judy V. LaMarsh, a dévoilé les plans de l'édifice qui s'élèvera en bordure du Boulevard Dorchester, dans l'est de Montréal.

Du français à la Ville-Reine

A première vue, il semble qu'il n'y ait guère de rapport entre le filet de boeuf en croûte et le gâteau St-Honoré d'une part, et l'instruction d'autre part.

Cependant, un groupe de Torontois enthousiastes ont choisi, entre autres, ces deux mets délicats pour le banquet organisé dans le cadre d'un programme ambitieux, mis au point en vue de servir les intérêts de l'instruction de leurs enfants.

Il s'agit plus précisément de qui ont fait partie du menu étudier pour le banquet qui a lancé la Semaine française à Toronto, le lundi 13 juin.

Le but visé par les organisateurs de la Semaine française était double: Tout d'abord, ils désiraient réunir des fonds pour l'Ecole française de Toronto; ensuite, ils voulaient contribuer à la bonne intelligence culturelle entre les deux races fondatrices du Canada.

Par son succès éclatant, l'Ecole française de Toronto a attiré l'attention des éducateurs de toutes les régions du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

L'Ecole fut fondée en août 1962 et, au début, une institutrice à plein temps et une institutrice à temps partiel enseignaient 30 élèves. En 1963, il y avait 99 élèves, puis 238 en 1964, 421 en 1965, et maintenant, en 1966, 650 élèves fréquentent l'Ecole, où enseignent 36 instituteurs et institutrices. Mais le nombre actuel d'élèves, aussi étonnant qu'il soit quand on pense que les parents de 90 pour cent des élèves sont anglophones, ne représente qu'un aspect de son succès spectaculaire.

Certains sont inscrits jusqu'à quatre ans à l'avance.

Chaque année, l'école ajoute une année à ses classes. Après avoir commencé avec une école maternelle, elle ajoutera cette année la 4e année à son programme.

Lorsque la 13e année sera ajoutée à l'école, on prévoit que 2300 élèves au minimum fréquenteront l'école.

Les noms des 100 enfants sont inscrits sur la liste d'attente.

La Semaine française inaugure la campagne du Centenaire pour l'école, en vue de réunir les fonds nécessaires pour de nouveaux locaux. De plus, elle s'efforcera de faire de la publicité pour le programme culturel de l'école.

L'honorable Paul Martin, ministre des Affaires extérieures du Canada, Monsieur François Leduc, ambassadeur de France, M. Louis-Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Louis Cécile, ministre du Bien-être social de l'Ontario et bon nombre d'autres dignitaires ont participé aux cérémonies d'ouverture de cette Semaine française.

Liberté religieuse et responsabilité

On parle beaucoup aujourd'hui de la liberté religieuse, et surtout on veut s'en prévaloir, mais pas toujours à bon escient. En effet, l'on oublie ou l'on ignore souvent deux devoirs fondamentaux qui concernent la conscience humaine et qui l'obligent; ces devoirs ont été rappelés par le dernier Concile, en ces termes: "Tous les hommes sont tenus de CHERCHER LA VERITE, surtout en ce qui concerne Dieu et son Eglise; et, quand ils l'ont connue, de L'EMBRASSER ET DE LUI ETRE FIDELES". (Décl. sur la liberté religieuse, n. 1)

Sans doute, l'homme ne doit pas "être contraint à embrasser la foi malgré lui" (n. 10), ni à "agir contre sa conscience" (n. 3), mais en tenant compte "des droits d'autrui, des devoirs envers les autres et du bien commun" (n. 7). Toutefois, chacun doit travailler à FORMER sa conscience, "qui doit se conformer à la loi divine". (Const. sur l'Eglise dans le monde, n. 50).

L'Eglise catholique est l'unique Eglise du Christ, "bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de sa sphère". (Const. sur l'Eglise, n. 8). Il s'ensuit que "ceux qui refuseraient soit D'ENTRER dans l'Eglise catholique, soit D'Y PERSEVERER, alors qu'ils la sauraient fondée de Dieu par Jésus-Christ comme nécessaire, CEUX-LA NE POURRAIENT PAS ETRE SAUVES". (Const. sur l'Eglise, n. 14).

Sans doute, quand la conscience s'égare, sans qu'il soit de sa faute par une ignorance invincible, elle ne perd pas "pour autant sa dignité". (Eglise dans le monde, n. 16). Mais on ne peut en dire autant de "ceux qui délibérément s'efforcent d'éliminer Dieu de leur coeur et d'écarter les problèmes religieux", car "CEUX-LA NE SONT PAS EXEMPTS DE FAUTE". (Eglise dans le monde, n. 19).

Il faut appliquer ces principes à ceux qui, après avoir connu la lumière et avoir été membres de la véritable Eglise du Christ, deviennent ou disent devenir agnostiques ou athées. En pareils cas, il y a deux possibilités: 1) Il y a ceux qui "disent" perdre la foi, par un snobisme plus ou moins conscient et "de bon aloi" en certains milieux! 2) Il y a ceux qui perdent réellement la foi, mais un tel aboutissement n'est possible qu'après de nombreux et graves abus de la grâce de Dieu;

Par ailleurs, si la liberté religieuse exclut la contrainte extérieure, elle ne doit pas faire renoncer à l'exhortation à faire le bien, comme exemple dans le cas des parents à l'égard de leurs enfants, du prêtre, du missionnaire et de l'apôtre dans leur apostolat: "Les chrétiens doivent(. . .) s'efforcer de répandre la lumière de vie en toute assurance et courage apostolique, jusqu'à l'effusion de leur sang. (. . .) Mais la charité du Christ les presse aussi d'agir avec amour, prudence, patience, envers ceux qui se trouvent dans l'erreur et dans l'ignorance de la foi". (Liberté religieuse, n. 14).

La liberté religieuse n'infirme pas davantage le respect et l'obéissance dus à l'autorité légitime, dans les limites de ses attributions: "Le Concile du Vatican s'adresse à tous, mais tout particulièrement à ceux qui ont mission d'éduquer les autres, pour les exhorter à former des hommes qui, dans la soumission à l'ordre moral, sachent obéir à l'autorité légitime et aient à coeur la liberté authentique". (Liberté religieuse, n. 8).

Ovila Melançon, c.s.c.

L'AMI DU PEUPLE

Fondé en 1942

Journal hebdomadaire publié et imprimé par
— Les Arts Graphiques Limitée —
122 rue Elm e. — Sudbury, Ontario

$3.00 par année

- Membre -
Association des Hebdomadaires de Langue Française du Canada - Central
Press Canadian - Canadian Weekly Newspaper Association

Directrice
Mme Yvonne Lemieux

Rédacteur-en-chef
Germain C. Faucon

Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Que faut-il penser des sorties de communauté?

Actuellement, il y a une tendance très marqués selon laquelle "M. Tout-le-Monde" émet son opinion sur tous les sujets, sans aucune compétence élémentaire dans les question abordées. Ainsi, récemment, un professeur de "catéchèse" écrivait, dans un journal de Montréal, qu'une solution aux malaises des communautés religieuses était la suivante: "La sortie de la majorité des membres de ces communautés, ce qui est en train de se faire, pour le plus grand bien des individus et des communautés". Sa solution est aussi puérile que "sa" description des malaises qu'il "prétend" y avoir découverts. D'autres affirmeront qu'il est parfois nécessaire aux religieux, aux religieuses, et même aux prêtres (!), d'opérer un "changement" dans leur vie après un certain temps!

Ces pensées entrent manifestement dans la catégorie de celles dont S.S. Paul VI disait récemment qu'elles "touchent au comble de l'irrationnel". Elles indiquent clairement une incompréhension fondamentale de la vie consacrée à Dieu. Une expérience de près de 20 ans comme aumônier de religieuses, en plus d'études très assidues sur tous les problèmes qui les concernent, nous permet d'affirmer, sans témérité semble-t-il, que dans la très grande majorité des défections, il n'existe pas de raisons réellement valables de retourner dans le monde.

Cette affirmation est basée non seulement sur des principes très sérieux, mais aussi sur les résultats obtenus auprès des religieuses qui nous ont consulté et qui avaient l'intention de quitter l'état religieux, soit par décision personnelle, soit sur le conseil d'autrui. Aucune de ces religieuses, à notre connaissance, n'a effectivement quitté la communauté; au contraire, chacune a été convaincue que jamais ce problème ne devait se poser à nouveau.

Certains croient à la vocation "temporaire", mais bien à tort, alors semble-t-il. On pouvait l'admettre plus facilement autrefois, alors que la profession temporaire n'existait pas; mais dans les conditions actuelles de formation lente et progressive, la vocation "temporaire" devient pratiquement impensable, ou du moins elle devrait l'être. L'on oublie trop souvent, même avec une certaine légèreté parfois, que la profession religieuse comme le mariage, et tout autant que ce dernier, exige un engagement définitif et total, un don à Dieu qui doit être irrévocable pour toute la vie. Dans la Constitution dogmatique sur l'Eglise, promulguée par le dernier Concile du Vatican, on demande aux religieux "de veiller avec soin à persévérer dans la vocation à laquelle ils ont été appelés" (no. 47).

Il est certain que la vocation est un appel et un don de Dieu et, comme nous le dit saint Paul, "les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance" (Rom., 11, 29). En conséquence, si les dons et l'appel sont sans repentance de la part de Dieu, comment serait-il loisible de considérer, comme à peu près normal, qu'il puisse y avoir repentance, regret, défection et rejet du don et de l'appel que Dieu a daigné faire à chacune des âmes consacrées: "Si nous sommes infidèles, écrivait saint Paul, Lui (le Christ Jésus) reste fidèle, car il ne peut se renier lui-même (2 Tim., 2, 13).

Ovila MELANCON, c.s.c.

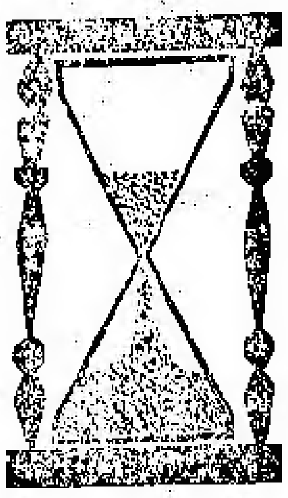

L'ENGAGEMENT CHRÉTIEN

Entre le passé, où sont nos souvenirs, et l'avenir, où sont nos espérances, il y a le présent où sont nos devoirs. (OZANAM.)

Jeanne Mance, modèle d'apôtre dans le monde, quand elle remplace sa mère auprès d'eux, se soucie du bien-être des siens. Mais elle s'occupe aussi des autres en se faisant infirmière pour soigner les blessés dans sa ville natale de Langres. Son engagement est encore plus méritoire quand elle accepte de venir au Canada concrétiser avec Maisonneuve le projet de Ville-Marie et fonder un hôpital. Elle vit dès lors de souvenirs et d'espérances, et remplit magnifiquement ses devoirs.

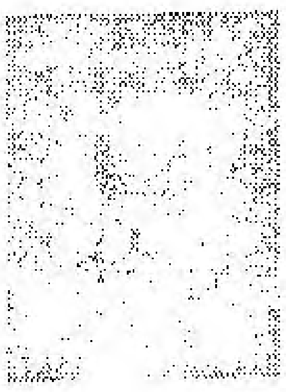

Elle cultive la foi qu'elle considère un don magnifique en elle et chez les autres. Elle se dépense pour autrui sans mesurer l'effort. C'est dans l'engagement qu'elle réussit sa vie de femme et de chrétienne. Par la prière, l'exemple et l'action, elle correspond à la grâce qui lui donne la force d'être un vivant témoin du Christ aux yeux des premiers Montréalais.

LA LIBRAIRIE LOISIRS

Le foyer de la bonne lecture à Sudbury

122, EST RUE ELM 673-0700

A l'entrepreneur qui ne croit pas que dix cents peuvent lui éviter de se faire poursuivre pour $50,000

La chose est difficile à croire mais elle a été prouvée maintes et maintes fois.
Au cours des dernières années, nous avons enfoui nos câbles sous terre. Maintenant ils passent sous les rues, sous les édifices et courent sous tant de terrains qu'ils est difficile de creuser un trou dans le sol sans en endommager quelques-uns.
Bon nombre d'entre eux sont le principal moyen de communication de grandes entreprises, de petites compagnies et même d'hôpitaux. Endommager, même légèrement, le plus petit de ces câbles peut entraîner la mort de malades incapables de communiquer avec leur médecin à l'hôpital, ou encore faire perdre à des entreprises des sommes considérables en interrompant leur service téléphonique.
Il arrive parfois que les victimes d'une interruption de service entament une poursuite; non pas contre la compagnie de téléphone Bell qui n'est pas responsable, mais contre l'entrepreneur.
Il est très facile d'éviter de pareils incidents. Appelez simplement notre service des réparations avant de commencer à creuser. Un employé ira repérer les câbles qui sillonnent peut-être le terrain.
Et, soit dit en passant, nous vous rembourserons vos dix cents.

Bell Canada

CLAUDE BOISVERT

par FRASER WIL

Vous aurez profit à lire

L'AMI DU PEUPLE

ABONNEZ-VOUS SANS TARDER

$3.00 par année

L'Ami du Peuple, Case Postale 696, Sudbury, Ontario

Nom ....

Adresse ....

....

(PRIERE D'ECRIRE LISIBLEMENT)

Ottawa accordera une prime à ses employés bilingues

OTTAWA — Certains commis et secrétaires bilingues de la fonction publique fédérale recevront bientôt un meilleur traitement, apprend-on d'informateurs gouvernementaux.

L'octroi d'un boni spécial à ces fonctionnaires bilingues est une des mesures du programme annoncé par le premier ministre, M. Lester B. Pearson le 6 avril dans le but de promouvoir le bilinguisme au sein de l'administration fédérale.

La Commission du service civil recommanderait au gouvernement d'ici un mois le montant de ce boni et les conditions dans lesquelles celui-ci pourrait être accordé. Par la même occasion, la commission suggérerait aux autorités fédérales une hausse générale des traitements de 55,000 commis, secrétaires et d'autres fonctionnaires chargés de la rédaction de textes.

Le boni pour le bilinguisme de même que la hausse générale seront annoncés seulement après que le Conseil du trésor et le cabinet auront revisé le rapport de la Commission du service civil.

Après une étude de deux ans sur les façons d'accroître le bilinguisme dans la fonction publique, un comité formé d'une quinzaine de sous-ministres avait recommandé en janvier qu'une prime spéciale soit accordée aux fonctionnaires bilingues.

Des recommandations semblables avaient été faites dans des mémoires soumis à la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme par des associations de fonctionnaires. Dans ces documents, on alléguait que les commis et les autres fonctionnaires pouvant s'exprimer en français et en anglais lorsqu'ils s'adressent au public devraient être mieux rémunérés que les unilingues effectuant le même genre de travail.

Certains groupements avaient proposé que le boni soit accordé à tous les fonctionnaires fédéraux bilingues; mais le cabinet a décidé de ne le donner qu'à certains commis et à des secrétaires.

"...on devrait fixer une période minimum de négociation" - D. Lewis

OTTAWA — M. David Lewis, député néo-démocratique, a déclaré qu'on devrait fixer une période minimum de négociation avant d'autoriser le recours aux procédures de conciliation, et que le calibre des conciliateurs du gouvernement fédéral devrait être amélioré. Il a souligné que la grève des débardeurs dans les ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières n'a pu être réglée avant que pratiquement tout le cabinet et le premier ministre s'en fussent mêlés. Si cela se produit trop souvent, a-t-il dit, le cabinet se trouvera pris dans tous les conflits syndicaux.

M. Lewis croit que la phase de conciliation deviendrait bien plus importante et décisive si les conciliateurs n'arrivaient pas à la table de négociation avec les mains vides, sinon avec "la tête presque vide". Ils croient qu'ils devraient avoir le statut, l'expérience et la compétence de véritables médiateurs. Il a dit que la grève des employés d'Air Canada n'aurait pu être évitée si ce n'eût été de l'habileté du sous-ministre adjoint du travail, M. Bernard Wilson, qui a agi comme médiateur.

Le député, qui parlait au cours de l'examen des crédits du ministère du travail, a également demandé que la loi soit amendée pour empêcher les entreprises d'avoir recours aux injonctions contre les grévistes.

Du français à la TV de Toronto

TORONTO — La station de télévision torontoise de Radio-Canada diffusera en langue française tous les dimanches matin de la présente saison estivale. Le gérant de la station, M. Bill Weston, qui annonçait la nouvelle aux journalistes, a dit que la possibilité que la même politique soit poursuivie à l'automne n'était pas exclue.

M. Weston , "un francophile reconnu", a révélé qu'il était lui-même à l'origine de cette idée. Mais il a spécifié par contre que le divertissement de ses auditeurs demeurait son principal critère en matière de programmation.

La station CBLT diffusera en français de 9:45 hres de l'avant-midi jusqu'à une heure de l'après-midi. Un spectacle de quinze minutes sera suivi d'un programme musical qui pourra intéresser les téléspectateurs des deux langues.

Alcide Gour mérite la médaille

M. Alcide Gour a obtenu son Baccalauréat ès Sciences, Magna Cum Laude, à l'Université Laurentienne. Il avait suivi le cours complémentaire en physique. En outre, M. Gour, élève inscrit à l'Université de Sudbury, a mérité la Médaille du Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. Ce prix est décerné chaque année à l'élève qui, au cours de ses trois ans d'études universitaires, a conservé la meilleure moyenne en classe.

Le R.P. Hector-L. Bertrand, S.J., Ph.D., recteur-adjoint de l'Université de Sudbury, présenta à M. Gour cette insigne récompense.

Le Père Bertrand fit alors remarquer que les Canadiens-français de la région de Sudbury devraient se compter heureux de posséder à proximité une université bilingue qui leur permet de poursuivre des études dans leur langue maternelle. Il n'y a pas de doute, c'est un honneur, dit-il, pour ce jeune homme d'obtenir une telle récompense et c'est indubitablement une consolation pour les parents qui ont consenti d'immenses sacrifices pour permettre à leur enfant de compléter ses études. Un brillant avenir attend M. Gour, s'il veut en profiter.

TEST DES CHOSES VUES

Où se trouve cet endroit?

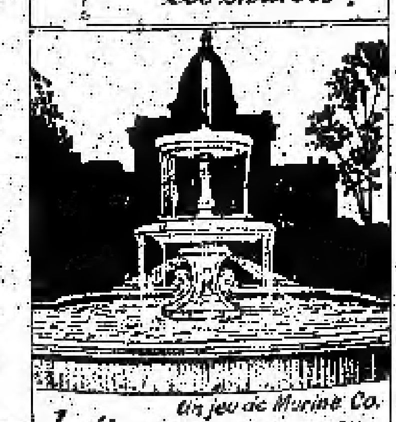

Un jeu de Murine Co.

Indice - DANS CETTE VILLE DU CANADA, UNE FONTAINE HISTORIQUE COMMÉMORE LES MEMBRES DE LA GENDARMERIE ROYALE DU NORD-OUEST.

Réponse - FONTAINE DES EDIFICES LÉGISLATIFS, REGINA

Bons yeux, bonne mémoire! Prenez toujours soin de vos yeux.

J.O.C. — page 1

des grandes villes soient: Québec, Montréal et Ottawa. Dans ces commissions on s'arrêtera sur notre action dans les grandes villes et aussi sur la façon d'influencer les jeunes travailleurs qui y vivent.

— Projet

Le programme d'action pour l'année 1966-67 portera spécialement sur l'économie. Encore là on étudiera par régions quels thèmes seront approfondis: soit l'économie face aux compagnies de finances, face à la publicité, à la coopération, etc.

En 1966, après 34 ans de vie active au Canada, la J.O.C. reflète cette année encore le vrai image de la jeunesse en pleine évolution. Le congrès qui se tiendra prouve que la jeunesse ouvrière veut de plus en plus participer à la vie en société. Les résolution et l'orientation qui seront données à l'issue des délibérations seront une garantie de succès pour l'avenir.

Les 3 Ménestrels, trois chanteurs fantaisistes de réputation internationale, tiendront l'affiche à l'émission télévisée *Les Grands Noms du music-hall*, le samedi 2 juillet à 10 heures au réseau français de Radio-Canada. Ce sera une reprise du récital donné la saison dernière à la Comédie-Canadienne.

A compter du 20 juin, la dernière partie de l'émission radiophonique *A la bonne heure*, de 8 h. 15 à 9 heures du matin, sera diffusée par tout le réseau français de Radio-Canada. Une nouvelle animatrice, Ingrid Saumart, se joindra à Jacques Houde pour communiquer avec toutes les régions du Québec, faire entendre de la musique, donner des bulletins météorologiques, parler de l'état des routes et fournir tout renseignement utile pour commencer la journée du bon pied.

Agé(e) de 21 ans?

Dès que vous avez 21 ans, vous n'êtes plus protégé par le plan familial d'assurance-hospitalisation. Afin d'être protégé, vous devez vous enregistrer personnellement dans les 30 jours. Obtenez une formule de demande aux banques, aux hôpitaux ou du bureau provincial.

Nouvellement marié(e)?

Vous devez payer la prime pour plan familial qui protège le mari et la femme. Notifiez votre groupe sans délai OU si vous payer directement tous les deux, il faut en avertir le bureau provincial.

Nouvel emploi?

Pour demeurer assuré, il faut suivre les règlements inscrits sur la formule 104 (Certificat de paiement) que votre employeur doit vous remettre à votre départ.

VOTRE PLAN

Assurance Hospitalisation d'Ontario

Ontario Hospital Services Commission
Toronto 7, Ontario

Des représentants de 8 pays visitent le Nord-Ontario

TORONTO — Les officiers consulaires de huit pays différents sont de retour à Toronto après avoir effectué un voyage de trois jours dans les régions du nord de l'Ontario. Les voyageurs ont eu l'occasion de visiter des centres de vacances dans les régions de White River, Gogama, Sault-Ste-Marie, Chapleau et Sudbury.

Le groupe, parmi lequel on notait la présence de membres du corps consulaire de la France, Yougoslavie, Belgique, Suède, Colombie, de Mexico, de l'Allemagne de l'ouest et du Portugal était dirigé par le vice-doyen du corps consulaire, M. Bozidar Stanic, consul général de la Yougoslavie. Les membres étaient les invités de M. A. Kelso Roberts, ministre des Terres et Forêts.

Faisaient également partie du groupe: MM. Georges Barthélemy, consul général de Belgique; Pierre Morizot, consul général de France; Georg Bohm, commissaire du commerce de la Suède; Eduardo Fuenmayor, consul de Colombie; Luis Tejeda-Tejeda, consul du Mexique; Rolf Horn, consul général de l'Allemagne et le Dr Jose Manuel Conneido Da Silva, consul du Portugal.

Le groupe a visité les quartiers généraux du département des transports aériens de Sault-Ste-Marie ainsi qu'un laboratoire biologique fédéral de la recherche pour les insectes. A tous les endroits visités, des activités diverses avaient été organisées pour les visiteurs.

Un événement a particulièrement intéressé le groupe consulaire: le voyage fait à Gogama où l'on célébrait le "Jour de la fraternité indienne". A cette occasion, la délégation a rencontré le chef et le conseil de la tribu Ojibway lors d'une réception. Plus tard, les consuls se sont dirigés vers Killarney Lodge, à l'est de Manitoulin Island et ont visité le parc provincial de Killarney. Un hélicoptère a amené les touristes au sommet du mont Silver Peak d'où ils ont pu contempler un territoire de 4,025 milles carrés, territoire dont le développement est fait par la réserve récréative du nord de la baie Georgienne.

La visite au parc provincial Killarney a surpris les voyageurs qui ont déclaré que ce parc a une certaine similitude avec certains parcs de récréation d'outre-mer. A cet effet, le consul du Portugal, le Dr Da Silva, a déclaré que "deux conditions s'imposent pour ces parcs: la première est de garder les endroits dans leur état naturel; la seconde est de faire le développement du territoire. Pour sa part le consul général de l'Allemagne de l'Ouest a déclaré qu'il était étonné du contraste qui existait entre le parc Killarney et la région récréative du nord de la baie Georgienne. Il a fait état des nombreuses plages et précisé que ces endroits devraient être conservés tels qu'ils sont aujourd'hui.

Le commissaire du commerce de la Suède, M. Georg Bohm, prévoit pour sa part qu'une affluence de touristes européens viendront visiter les parcs de l'Ontario. Il ajouta que cela est dû à l'augmentation du transport aérien entre les pays.

Conférence Consultation au Centre Civitas Christi

SUDBURY — La ville de Sudbury était le siège, les 4 et 5 juin dernier de la première Conférence Consultation.

Le but de cette Conférence Consultation était de permettre à la jeunesse d'expression française d'outre Québec d'évaluer sa position et son rôle vis-à-vis la société dominante, soit d'expression anglaise en dehors du Québec, soit d'expression française face à ce que l'on peut appeler le "phénomène-Québec". C'était une occasion unique pour elle d'exprimer librement et à par soi, ses convictions au niveau de la scène nationale.

Il s'agit bien d'une simple consultation à laquelle ont participé vingt-cinq jeunes seulement convoqués de toutes les provinces canadiennes sauf du Québec. Nous avions invité toute fois deux jeunes du Québec pour assister à titre de simples observateurs.

Voici la répartition des délégués: Colombie Britannique, 2; Alberta, 2; Saskatchewan, 2; Manitoba, 3; Ontario, 9; Maritimes, 5; Québec, 2.

Cette première Conférence Consultation eut lieu à Sudbury, Ontario, le samedi et le dimanche 4 et 5 juin, sous les auspices de la section junior de l'Association Canadienne des Centres de Loisirs représentée localement par le Centre des Jeunes Civitas Christi de Sudbury, conjointement avec la commission du Centenaire du Canada.

Les sujets traités étaient:

1. Comment se réalise dans votre milieu "l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la confédération canadienne?"
2. Quelle attitude la jeunesse d'expression française de votre milieu prend elle,
   a) face à la société dominante d'expression anglaise au Canada?
   b) face au "phénomène Québec"?
   c) face à la situation des minorités françaises à travers le pays?
   d) face à l'avenir des Canadiens d'expression française d'outre-Québec?
3. Quel rôle la jeunesse d'expression française d'outre-Québec entend-elle jouer dans le Canada de demain?

Communiqué

Composez 861-9796. Ce titre est celui d'une nouvelle série d'été qui est animée par le père Emile Legault tous les matins, à 10 h. 30. Ce dernier vient de passer trois ans à Rome, et il répondra, au téléphone, à tous ceux qui voudront lui poser des questions sur le Concile. Les auditeurs du Québec demeurant en dehors de la région Métropolitaine pourront composer le numéro 866-9421. Quant à ceux des autres provinces, le numéro à signaler est 866-8578.

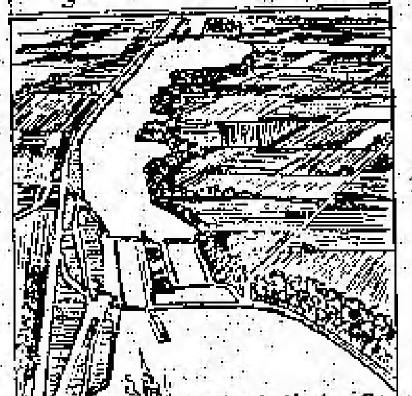

A quiconque ne croit pas pouvoir paralyser tout le quartier simplement en creusant un trou dans sa cour

Au cours des dernières années, nous avons enfoui nos câbles sous terre. Maintenant, ils passent sous les rues, traversent les terrains, longent les clôtures et courent sous les parterres et les jardins. Peut-être vous proposez-vous, cette année, de creuser une piscine, faire un jardin, planter un poteau ou quelques piquets de clôture?

Bien qu'inoffensifs, ces travaux n'en peuvent pas moins endommager un ou plusieurs de nos câbles. Votre propre téléphone peut ainsi être mis hors d'usage, ou encore ceux de centaines d'autres personnes. Certaines jugeraient sûrement irréparables les dommages subis. Pour éviter de pareils incidents, appelez donc simplement notre service des réparations avant de commencer à creuser. Un employé ira repérer les câbles qui sillonnent peut-être votre terrain.

Bell Canada